

Être féministe en 2020 ou comment faire face au succès ?

Paru dans *Diogène* n°267-268, juillet-décembre 2019
(«Regards pluriels sur les féminismes d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs»), p. 9-27

Parler de succès en matière de féminisme peut sembler paradoxal à l'heure où le grand public commence tout juste à prendre conscience de l'ampleur des changements qui restent à réaliser pour atteindre l'égalité des sexes : de l'ampleur des violences, des injustices sociales, des restrictions de l'accès aux biens et aux pouvoirs, de la tolérance envers la domination masculine...

Pourtant, lorsqu'on a vécu les cinquante dernières années en tant que féministes (ce qui est notre cas), aucun doute n'est possible : la période actuelle est bien celle du succès du féminisme – et d'un succès qu'on ne pouvait même pas imaginer jusqu'à la fin du siècle dernier. La marginalité la plus grande était notre lot ; mises à part quelques vedettes, nous n'avions aucun accès à la presse. L'horizon était encombré d'obstacles, que nous affrontions les uns après les autres, le nez dans le guidon. Jusqu'en 1975, les femmes risquaient la prison pour avoir avorté ou facilité un avortement. Jusqu'en 1980, les plaintes pour viol étaient quasiment inexistantes – ce crime n'était d'ailleurs pas reconnu comme tel. Jusqu'en 1997, les assemblées représentatives au niveau national ou local étaient masculines à plus de 95% – et bien des féministes jugeaient inutile de s'attaquer à ce monopole des positions de pouvoir.

Jusqu'à la fin des années 1970, également, les féministes se croyaient « sans passé », ainsi que le proclamait l'hymne du MLF. La première revue consacrée au nouveau féminisme, en 1970, titrait *Libération des femmes : année zéro*, comme si l'accès à l'université (après sept siècles d'exclusion) ou l'octroi de la citoyenneté (après cent ans de « suffrage universel ») n'avaient pas constitué des étapes fondamentales de leur « libération ». Avant les années 1980, qui avait entendu parler de l'antiraciste et antisexiste Olympe de Gouges, autrice de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791)¹, ou de la pionnière du féminisme Christine de Pizan, autrice d'une *Cité des dames* (1404) jamais publiée sur le sol français² ? Nous ignorions que des femmes avaient gouverné, composé des opéras, fait de la science, obtenu que la Déclaration universelle de 1948 soit celle des *droits humains* et pas de *l'homme*...

Les mots mêmes nous manquaient. Les femmes osant marcher sur les plates-bandes des hommes étaient affublées de noms masculins – et souvent elles s'en affublaient elles-mêmes, croyant pouvoir ainsi échapper individuellement à l'indignité proclamée de leur sexe³. Nous ignorions qu'*autrice*, *médecine*, *professeuse*, *proviseuse* avaient eu cours (SIEFAR 2000+, Évain 2008). Nous n'avions pas

¹ D'après le catalogue de la BnF, aucune publication ne lui a été consacrée entre l'article de Léopold Lacour (1898) et le livre d'Olivier Blanc (1981).

² La première édition française de cet ouvrage (fournie en français moderne) est due à Éric Hicks et Thérèse Moreau (Christine de Pizan 1985).

³ Quoique des féministes se soient de longue date élevées contre cette humiliation, la première action d'envergure fut la création par Yvette Roudy, en février 1984, de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, confiée à Benoîte Groult.

de terme pour dénoncer les meurtres commis par les hommes qui s'imaginent que leurs compagnes sont leurs propriétés, ces *féminicides* qui font désormais partie de notre actualité (Rey-Robert 2016). Nous ne savions pas comment nommer l'apport de nos aïeules à l'architecture, à l'art, à la littérature, à la civilisation française, ce *matrimoine* si longtemps relégué aux oubliettes de l'histoire, dans les faits comme dans le vocabulaire.

La situation actuelle constitue donc un progrès incontestable, et les milliers de femmes de tous âges qui sont entrées en lutte depuis quelques années, pour exprimer leur colère, dénoncer les maux dont elles souffrent, passer à l'action, se revendiquer féministes... sont un inépuisable sujet de réjouissance pour celles des années 70. Pour autant, le nouveau contexte n'est pas sans ombre. Il inquiète, parce que le chantier est aujourd'hui à peu près cernable, et qu'il s'avère gigantesque. À l'évidence, il ne s'agit pas seulement de « salaire égal à travail égal », ni d'avoir les mêmes droits et opportunités que les hommes. Il s'agit de partager avec eux les revenus, les capitaux, les professions, les loisirs, l'espace public, la parole, les bienfaits de la justice et de la reconnaissance – y compris *post-mortem* (Pigeyre & Reigné 2020)... et le tout à 50/50 !

Il inquiète aussi, ce nouveau contexte, parce que nous ne sommes pas les seules à mieux cerner cet agenda. Ceux qui sont programmés pour perdre la partie l'entrevoient aussi, et ils se mobilisent d'autant. Les religions où la domination masculine règne sans partage travaillent depuis des années à reculer l'échéance. Des groupes d'hommes s'entraînent à résister au changement, et certains individus passent à l'acte, tel celui qui a foncé en voiture sur des colleuses dénonçant les féminicides à Montpellier, en août 2020. D'autres opposants, plus pervers, se disent favorables à l'égalité, tout en luttant activement pour entraver sa marche. Le lobby de la prostitution investit comme jamais pour vanter les charmes de ce « travail comme un autre », qui irait jusqu'à permettre aux femmes de se réaliser en écrivant des *bestsellers*.

Par ailleurs, la concorde ne règne toujours pas parmi les victimes de la domination masculine. Leurs divisions sont même plus visibles que jamais, relayées par la grande presse, attisées par les réseaux sociaux, creusées par des intellectuelles de droite qui construisent leur notoriété sur la critique du féminisme. En réaction à ces attaques, à ces tentatives de récupération, à ces dissensions, des militantes se raidissent, tentées par le désir de décerner des certificats de féminisme et/ou de rejeter comme ennemies les personnes qui ne partagent pas l'ensemble de leurs analyses ou convictions.

C'est pour tenter d'éclairer autant que faire se peut ce nouveau contexte, et les chemins qu'il dessine à qui veut poursuivre la lutte pour l'égalité, que nous proposons cette réflexion.

Récupérer la connaissance du passé

Une bonne partie des antagonismes actuels repose sur l'ignorance de l'histoire des femmes et du mouvement féministe occidental (nous n'avons pas compétence pour parler d'autre chose). Ignorance qui n'est pas simplement liée à l'oubli et à l'éloignement des faits dans le temps, mais qui est le produit de la volonté du groupe dominant, dans le double but d'effacer les traces des contributions des femmes à l'histoire globale et de masquer les luttes qu'il a menées contre elles. Ce

vidage des étagères, génération après génération, et leur bourrage par les récits rapportant l'histoire merveilleuse de « nos ancêtres les hommes » n'ont pas été réalisés en vain : ils nous font prendre des vessies pour des lanternes, et c'était l'objectif.

Par exemple, le sentiment qui nous accable lorsque nous voyons des femmes prendre la défense des prédateurs pourrait être relativisé si nous savions que la chose a ses lettres de noblesse, mais n'est pas très ancienne. L'injonction faite aux femmes de la bonne société de tolérer, voire de soutenir la licence des mœurs que s'autorisent les hommes a commencé sous Louis XIV, avec la critique des « prudes », et elle s'est installée dans la culture française après sa mort, lorsque le libertinage a commencé à devenir de bon ton. Et il y a toujours eu des femmes – et des hommes – pour la dénoncer.

L'accusation, très en vogue parmi les militantes de l'intersectionnalité, selon laquelle les « féministes blanches » ont toujours exploité d'autres femmes, dont elles se fichaient royalement, ne tient pas davantage debout. Pour autant qu'on le sache aujourd'hui, celles qui nous ont précédées se sont bien souvent préoccupées des plus opprimées qu'elles, et ont envisagé la lutte contre la domination masculine comme un combat global. À l'orée du ^{xv}^e siècle, Christine de Pizan prend la défense des femmes battues et des femmes violées, dont elle ne fait pas partie. Au début de la Révolution, Marie-Madeleine Jodin propose un plan pour abolir la prostitution et secourir les prostituées – dont elle ne fait pas partie. Au ^{xix}^e siècle, des féministes sont particulièrement actives dans les mouvements anti-esclavagistes aux États-Unis et en Angleterre. Dans les années 1960, Gisèle Halimi défend la militante anticolonialiste Djamilia Boupacha, violée et torturée par des soldats français, avant de s'engager auprès de femmes de milieu modeste, victimes de violences et accablées par la législation rétrograde de la France. Entre 1973 et 1975, les militant·es du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) organisent les voyages à l'étranger de celles qui peuvent sortir du pays et en ont les moyens, tout en pratiquant sur place les avortements des mineures sans autorisation parentale et des immigrées sans papier. Etc. Que la plupart de ces femmes aient été blanches et que certaines aient eu des domestiques fait bien d'elles des individus situés dans leur temps, leur pays, leur époque, leur(s) classe(s) sociale(s), mais non des complices du capitalisme ou du patriarcat : rien ne les obligeait à s'engager de la sorte pour que le sort des femmes s'améliore.

La méfiance avec laquelle nous accueillons parfois les hommes qui s'engagent à nos côtés pourrait aussi être réservée aux cas qui le méritent si nous avons connaissance des luttes que certains ont menées, avec qui, contre qui, et en prenant quels risques. Défendre une sorcière en justice au ^{xvi}^e siècle, comme l'a fait Corneille Agrippa, pouvait mener sur le bûcher. Défendre l'accès des femmes à la citoyenneté, comme l'a fait Pierre Guyomar en 1793 face aux conventionnels vent-debout contre cette idée, ou Salvatore Morelli dans les années 1860 en Italie devant une assemblée hilare, a dû constituer pour eux de bien rudes épreuves. Avorter des femmes et le proclamer, avant la Loi Veil, pouvait mener en prison. Il serait évidemment hasardeux de soutenir que ces hommes n'ont jamais profité des privilèges de sexe que leur assurait la société. Il n'empêche que, sans eux, qui ont fini par convaincre ceux qui avaient le pouvoir, nous ne bénéficierions pas des droits qui sont les nôtres (Rocheftort & Viennot 2013).

La connaissance de l'histoire du féminisme devrait donc nous éviter d'avoir à formuler de telles banalités. Mais elle pourrait encore nous épargner deux autres écueils. Le premier est la méfiance que les femmes éprouvent souvent d'emblée envers les autres femmes lorsque celles-ci « sortent du lot » – du groupe assujéti et voué au silence. Or être féministe, c'est forcément sortir du lot ! Si notre mémoire était peuplée de celles qui ont dit non, qui ont agi, écrit, créé, remporté des suffrages en défendant la cause des femmes, nous saurions que c'est possible, et le cas de celles qui le font de nos jours ne nous semblerait pas si étonnant – si louche. Bref, si nous avons des « modèles positifs », notre vie serait sans doute plus facile ! Le second écueil est l'impression qu'il existerait une manière de faire « vraiment féministe », dont les autres ne seraient que des variations dégradées, portées par des personnes « pas assez » conscientes, « pas assez » radicales, qui n'ont « pas assez » réfléchi, ou à l'inverse qui sont « trop » ceci ou cela.

En réalité, il n'y a ni bonne ni mauvaise manière de lutter, il y en a juste des dizaines, et qui diffèrent, parce qu'on ne se révolte pas à partir d'une théorie mais d'une situation de souffrance. Or les raisons de souffrir du sexisme sont innombrables et infiniment variées, parce que la domination masculine s'exerce partout. S'il est clair que tout programme de lutte contre les discriminations sexistes doit prendre en compte la diversité de celles-ci, afin que les solutions envisagées ne répondent pas seulement aux besoins d'une catégorie de femmes, ou pire, ne renforcent pas l'oppression d'autres catégories, cette attention ne peut être requise qu'au niveau de l'action politique et de l'analyse scientifique. Elle ne peut pas être exigée des femmes en lutte.

Les femmes, individuellement ou en groupe, s'élèvent contre ce qui les opprime concrètement, ici et maintenant, et contre les dominants qu'elles ont en face d'elles. Si elles les contestent, si elles cherchent à les mettre en difficulté, à rogner leur pouvoir, alors leur action relève du féminisme, et elle est bénéfique à toutes – même si les fruits de leur lutte ne sont pas perceptibles pour celles qui luttent ailleurs contre d'autres dominants. Nul ne sait du reste à l'avance quel effet d'entraînement peuvent avoir certaines luttes *a priori* très limitées. La revendication de parité popularisée en novembre 1993 avec le « Manifeste des 577 », par exemple, pouvait sembler n'avoir d'implication que pour la représentation nationale ; mais elle a donné le virus du comptage à des milliers de gens dans bien d'autres domaines, et elle a grandement participé à la remobilisation du mouvement féministe qui caractérise les deux dernières décennies. Quant au mouvement #MeToo, quoique parti d'Hollywood, tout le monde peut constater qu'il a initié une lame de fond qui continue de parcourir l'ensemble des milieux.

Identifier les désaccords autour du sexe biologique

L'un des sujets les plus clivants du moment est la définition des mots *femme* et *homme*, biologiquement parlant, qui a des incidences non négligeables en termes politiques et juridiques pour l'agenda féministe. Ici, connaître l'histoire de la théorie de la « différence incommensurable des sexes », selon l'expression de Thomas Laqueur (1992), nous serait bien utile aussi, car réaliser qu'il s'agit d'une construction intellectuelle, et que cette construction servait un but (bloquer la pensée de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui progressait depuis le

xvii^e siècle) nous permettrait de prendre du recul. Cependant, il est vrai que tous les problèmes ne seraient pas pour autant résolus, tant des sujets nouveaux sont apparus au cours des dernières décennies.

Ainsi, nous sommes de plus en plus confronté·es à des polémiques autour de la question « trans », venues des pays anglo-saxons et entretenues par des militant·es extrémistes d'un bord ou l'autre. Faut-il, oui ou non, considérer que les femmes trans sont des femmes ? Et qu'en est-il des personnes identifiées filles à leur naissance, mais que la nature a, de fait, pourvu de certains caractères mâles ? À côté de ces deux populations, de plus en plus de jeunes refusent aujourd'hui d'être défini·es comme femmes ou hommes, se disent « non-binaires », empruntent des vêtements et les postures des deux sexes, élaborent des termes non genrés. Faut-il les suivre ? Parallèlement, des États accèdent à ces demandes d'assouplissement des assignations millénaires en modifiant leurs législations en matière d'identité civile. Mais alors, comme le demandaient récemment les signataires d'une tribune, « Quel sens auraient les listes paritaires en politique, les classements de femmes puissantes, les programmes ciblés pour créatrices d'entreprises et femmes scientifiques, les compétitions sportives féminines, si des hommes peuvent s'y imposer d'une simple déclaration d'identité ? » (Arrighi 2020).

On voit que les problèmes sont complexes, qu'ils sont indissociables de la misogynie, et que, pour n'être pas tout à fait neufs, ils se posent désormais dans une société où l'agressivité gangrène le débat public et où les individus n'hésitent pas à aller en justice pour obtenir gain de cause (Levenson 2020). Mais on voit aussi, et peut-être surtout, que les réponses avancées ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Ainsi, l'autrice mondialement célèbre de la saga *Harry Potter*, J.K. Rowling, bien connue pour ses engagements féministes, s'est récemment prononcée sur ces sujets de manière bien maladroite. Agacée par le titre d'un article intitulé « Créer un monde post-COVID-19 plus égalitaire pour les personnes qui ont leurs règles » (Sommer, Kamowa & Mahon 2020), elle s'est exclamée dans un tweet : « “Les personnes qui ont leurs règles”. Je suis sûre qu'il existait un mot pour ce genre de personnes. Que quelqu'un me vienne en aide : fumme ? fimme ? fame ? » (Rowling 2020a). L'article moqué ne le méritait pourtant pas. Issu d'une ONG progressiste, il appelait à se soucier des femmes et des filles que la pandémie fragilise encore plus que d'ordinaire. La périphrase épinglée apparaissait peu dans le texte, généralement associée aux termes *filles* et *femmes*, et elle était visiblement destinée à signaler que des intersexes ou des femmes en cours de transition sont aussi concerné·es.

Ce sont pourtant les activistes trans qui ont fait de ce tweet une affaire retentissante, en sautant sur l'occasion pour relancer une polémique plus ancienne avec l'écrivaine : l'accusant à nouveau de transphobie, l'insultant copieusement, appelant ses fans à se désolidariser d'elle, et jusqu'à la censure de son prochain livre. Mais au lieu d'admettre qu'elle s'était sans doute énervée à mauvais escient, Rowling a confirmé que ce lobby était bien dans sa ligne de mire. Dans une longue mise au point, elle l'a dénoncé comme violemment extrémiste et responsable notamment de la multiplication inquiétante des demandes de transitions observée dans la jeunesse des pays développés – tout en affirmant sa solidarité avec les trans, population tranquille qui mérite protection et respect (Rowling 2020b). Elle y formulait aussi ses craintes vis-à-vis de la loi discutée en Ecosse (où elle vit), qui

permettra le changement de sexe sur simple demande des intéressé·es, confirmant que pour elle, ce qui fait une femme ou un homme, c'est son sexe biologique.

En France, une polémique parallèle s'est développée au printemps 2020, après qu'un groupe de colleuses anti-féminicides se soit scindé à propos de l'élargissement ou non de ses messages aux revendications des trans. Les militantes désireuses de rester focalisées sur leur objectif initial s'étant vues gravement insultées (des collages affichant « Les terfs au bûcher »⁴), d'autres féministes ont pris leur défense en justifiant cette décision politique à partir d'un propos sur la biologie. « La racine de l'oppression des femmes est leur utérus », pouvait-on lire dans la tribune précitée. « Être une femme n'est pas un ressenti [mais] correspond à une réalité physiologique très spécifique et à un vécu social tout aussi spécifique ». Insistant sur le premier point, les signataires affirmaient que « les femmes sont tout d'abord des êtres humains femelles. Elles ont un double chromosome X et, sauf malformation ou anomalie, elles ont un appareil génital qui permet la gestation et l'accouchement d'un enfant » (Arrighi, 2020). Là encore, ce n'est pas l'extrême simplification, voire la fausseté de ces affirmations qui a choqué, mais le biais transphobe qu'on y a vu⁵. Le média qui avait accueilli la tribune l'a retirée quelques heures plus tard, en s'excusant platement et en prenant fait et cause pour les mécontent·es de manière lapidaire : « Les femmes trans sont des femmes » (Provost 2020), tandis qu'une autre tribune, signée d'un « collectif de femmes féministes, trans ou cis » (2020) paraissait dans un autre média⁶.

À côté de ces disputes, des questions très concrètes se posent dans le domaine sportif à propos des critères à remplir pour participer aux compétitions féminines, questions qui ont reçu jusqu'à présent des réponses très insatisfaisantes. C'est « l'affaire » Caster Semenya qui, en 2009, a fait connaître ce sujet au grand public. Cette jeune athlète sud-africaine ayant remporté le 800m aux championnats du monde d'athlétisme de Berlin s'est trouvée en butte à des commentaires désobligeants sur son apparence « trop masculine ». La Fédération internationale d'athlétisme a alors décidé de la soumettre à un « test de féminité », qui a conduit à l'identifier comme « athlète atteinte d'hyperandrogénie » – autrement dit : qui produit trop de testostérone. S'en est suivie une longue série de différends entre elle, la Fédération et le Comité Olympique pour déterminer si elle avait, ou non, le droit de concourir (d'autres sportives ont subi le même sort).

Dès lors, le taux de testostérone dans le sang a remplacé les précédents « critères de féminité » (examen visuel du sexe, caryotype...) à remplir pour pouvoir participer aux compétitions, à la fois en athlétisme et dans de très nombreux autres sports (Bohuon 2012). Pourtant aucune étude sérieuse n'a démontré que ce taux était directement corrélé aux performances sportives, et il est même très variable chez les hommes. Du reste, aucun test physiologique (ni sur ce critère, ni sur aucun autre) n'est jamais imposé aux sportifs, y compris ceux qui

⁴ Le terme « terf », acronyme anglais utilisé comme injure, pour « *trans-exclusionary radical feminist* », popularisé par la polémique autour de J.K. Rowling, témoigne à lui seul d'un autre problème dont souffre le féminisme français contemporain, à savoir l'importation de problématiques des pays anglo-saxons.

⁵ Voir toutefois, pour un point de vue différent, l'article de Christine Le Doaré (2020).

⁶ *Cis* (ou *cisgenre*) est un néologisme désignant « les individus dont le genre de naissance, le corps et l'identité personnelle coïncident » (Schilt & Westbrook 2009 : 461) ; il s'oppose à *trans* ; les deux termes viennent du latin, *cis* signifiant « du même côté », *trans* « de l'autre côté ».

surpassent manifestement tous les autres, à l'image du sprinter jamaïcain Usain Bolt, qui a gagné dix-neuf titres mondiaux ou olympiques sur vingt-et-une épreuves disputées entre 2008 et 2016, ou du nageur américain Michael Phelps, qui a remporté vingt-trois médailles d'or aux Jeux olympiques entre 2004 et 2016. Malgré les protestations de scientifiques (Karkazis *et al.* 2012, Bouchez 2016, Savulescu 2019) et de certaines sportives (Macur 2014, Têtu 2018), ce critère est toujours appliqué, la jauge ayant encore baissé⁷. Les athlètes sont donc conduites à suivre un traitement médicamenteux anti-androgènes aux effets secondaires certains, condamné par de nombreux experts, y compris l'Association Médicale Mondiale (AMM 2019).

Par ailleurs, depuis 2004 le monde du sport permettait aux femmes trans de concourir dans la catégorie femmes sous la condition de prouver qu'elles avaient subi une chirurgie. En 2015, cette condition a été abrogée et le même critère de niveau de la testostérone leur est appliqué depuis – avec les mêmes conséquences pour leur santé, et déclenchant les mêmes polémiques, y compris entre sportives trans (Gleeson & Braddy 2018). Cependant, pour certaines féministes, cette nouvelle réglementation n'est pas admissible, comme le montre la récente prise de position de Martina Navratilova, rejointe par d'autres sportives, contre la participation des trans aux tournois féminins de tennis (Toussay 2019). Point de vue qui a déclenché une grave polémique où ont fusé des accusations de transphobie, y compris de la part de sponsors.

Pour résumer, on est en présence d'instances sportives qui estiment que leur politique permet le maintien de l'équité entre toutes les concurrentes, d'athlètes intersexes ou trans qui dénoncent une discrimination et la violation des droits humains, soutenues par des associations LGBTQI+ et des féministes, et d'autres féministes qui entendent défendre le droit des femmes... au nom de la biologie.

Remettre la nature à sa place

Ces prises de position – de quelque bord qu'elles se situent – témoignent de la confusion qui règne dans les esprits concernant tant la biologie que ses rapports avec la politique. Cette confusion est ancienne, mais elle s'est amplifiée avec les progrès de la médecine et de la pharmacopée, de même qu'avec les découvertes scientifiques du dernier demi-siècle. Bien que commentées par des féministes (et produites en partie par elles ou sous leur pression), ces découvertes n'ont pas été assimilées par le grand public, et pas davantage par bien des féministes, qui se retrouvent ainsi sur des positions frileuses et rétrogrades. Tout se passe comme si, face à un sol qui se dérobe, et en présence de violences inédites mais qui en rappellent de plus classiques, il n'y avait pas d'autre solution que de revenir aux fondamentaux : au sexe, à l'utérus, à la biologie, bref, à la définition dans laquelle les dominants ont enfermé les femmes durant des siècles. Or ces questions vont durablement s'installer dans le paysage, et il est indispensable de pouvoir les appréhender avec les connaissances et la réflexion qu'elles méritent.

Les découvertes récentes faites dans le domaine de la biologie du développement et, en son sein, dans la partie qui concerne le développement du

⁷ Initialement fixé à 10 nmol/litre maximum, ce taux est actuellement à 5, et ce pour toute l'année qui précède la compétition.

sexe durant l'embryogenèse, sont en effet innombrables, et elles bousculent les connaissances longtemps diffusées par les manuels scolaires – responsables de notre appréciation du normal et du pathologique, des *anomalies* et des *malformations*. Dans les années 70-80, on considérait généralement que le fait d'avoir un chromosome Y permettait le développement des organes génitaux mâles initié par la différenciation⁸ des testicules (gonades mâles), et que l'absence de ce chromosome induisait un développement « par défaut », c'est à dire femelle (personne ne postulant alors l'existence de mécanismes induisant le développement femelle⁹). On savait pourtant, depuis la fin des années 50, qu'à côté des formules chromosomiques classiques (« 46,XX et 46,XY »¹⁰), des individus étaient porteurs de formules atypiques incluant soit un seul chromosome sexuel, soit trois ou quatre. On savait également que les conséquences en étaient variables – allant d'aucun effet visible (comme XXX) à des phénotypes dits « intersexués » (par exemple XXY, responsable du syndrome de Klinefelter), dont les traits pouvaient d'ailleurs se révéler à la naissance ou à la puberté ; mais les mécanismes en jeu n'étaient pas connus. Des travaux en endocrinologie avaient aussi montré que des hormones produites par les gonades (notamment l'hormone anti-müllérienne et la testostérone) jouaient un rôle dans la poursuite du développement de l'appareil génital, et que leur expression plus ou moins forte était aussi impliquée dans la survenue de phénotypes intersexes ; mais, là encore, on n'en savait guère plus.

Depuis une vingtaine d'années, les recherches portant sur certaines caractéristiques de ces personnes intersexuées, ainsi que les expériences effectuées sur des animaux (des souris essentiellement) dans lesquels ces variations chromosomiques ou géniques ont été recréées, ont permis de découvrir que de nombreux gènes présents sur les chromosomes X et Y, mais également sur plusieurs autres chromosomes, sont impliqués à divers niveaux dans la détermination du sexe. D'autres études, menées en anthropologie biologique ou en endocrinologie, ont aussi permis d'établir la complexité de ce processus, en même temps que ses infinies (et infiniment subtiles) variations.

Des publications féministes¹¹ ou militantes intersexes¹² ont popularisé ces notions de complexité et de variabilité du sexe, afin de montrer que ce n'est pas la biologie qui fonde le partage de l'humanité en deux catégories (femmes et hommes), mais la volonté impérieuse de mettre une moitié de la population au service de l'autre [Delphy 1998]. Quitte à ranger arbitrairement des individus dans l'un ou l'autre groupe en cas de doute, voire, depuis un peu plus d'un demi-siècle, à

⁸ La différenciation cellulaire est un concept de biologie du développement décrivant le processus par lequel les cellules se spécialisent en un type cellulaire précis.

⁹ À l'exception de Eva Eicher et Linda Washburn (1986).

¹⁰ 46 indiquant le nombre total de chromosomes des individus, et X et Y désignant les chromosomes dits « sexuels ».

¹¹ Voir les articles de Claire Bouvattier, Pierre Jouannet, Évelyne Peyre et Joëlle Wiels (Peyre & Wiels 2015) ; voir aussi Oudshoorn (1994), Vidal (2006) et Fausto-Sterling (2012).

¹² Voir les sites du Collectif Intersexes et Allié·e·s (<https://cia-oiifrance.org/>), de Genres Pluriels (<http://www.genrespluriels.be>) et de l'Organisation internationale intersexe Europe (<https://oiieurope.org/>) ; voir aussi Coburn (2017).

« corriger » les corps pour les conformer à la norme du deux¹³ – au prix de violences qu'on imagine mal.

Cette nouvelle grille d'analyse est chaque jour confortée par les évolutions de la société. Quelques décennies après l'ouverture aux femmes de la citoyenneté, de tous les métiers et de toutes les fonctions, les destins sociaux qui étaient attachés à chaque groupe, et présentés comme la conséquence naturelle de leurs différences biologiques, se recouvrent de plus en plus. Des masses critiques d'individus exercent désormais des activités qui leur étaient autrefois interdites ou inaccessibles, engendrant des luttes pour l'alignement des conditions de travail ou des salaires. Traduction de ces chevauchements, les écarts dans les normes vestimentaires ou comportementales ne cessent de s'amenuiser. Même si des secteurs entiers de l'habillement, du luxe, des sports, des loisirs, s'acharnent à consolider la différence des sexes, d'autres prospèrent sur ce désir sociétal d'évolution, promouvant des *looks* androgynes, montrant des femmes et des hommes se réalisant dans des activités longtemps considérées comme propres à l'autre sexe.

Enfin, et comme on l'a vu précédemment avec l'exemple du domaine sportif, ce qui avait jusqu'ici semblé gravé dans le marbre, à savoir l'identité sexuée enregistrée par l'état civil, est aussi l'objet de changements – toujours obtenus de haute lutte par des groupes militants composés d'intersexes, de transgenres et de leurs alliés. De plus en plus de pays permettent le passage d'un sexe civil à l'autre, et de plus en plus lèvent les obstacles qui y étaient attachés (traitements médicaux, suivi psychologique, décisions judiciaires...). Certains États créent même une troisième catégorie à côté du F et du M. Ces changements prennent diverses formes et recouvrent des réalités bien différentes en fonction des pays. Les quelques exemples qui suivent en donneront une idée. Au Pakistan et en Inde, le « troisième genre » est surtout destiné à reconnaître la communauté des *hijras*, composée de travestis, de trans et d'hommes castrés à leur demande. Au Népal, il concerne les trans. En Australie, la catégorie X sur les passeports s'adresse à la fois aux trans et aux intersexes, comme celle de « non-binaire » sur les documents d'état civil de l'État de Californie.

En Europe, plusieurs pays ont récemment procédé à des modifications similaires. Le Danemark, l'Irlande et Malte offrent la possibilité de faire figurer un « X » dans la case sexe. En Allemagne, où il était possible depuis 2013 de ne pas renseigner cette case, les documents d'état civil comportent depuis 2018, en plus du F et du M, une case « divers » – changement obtenu par des personnes intersexes. L'Autriche et les Pays-Bas semblent s'orienter vers le même type de législation. En France, où les modalités de changement de sexe à l'état civil ont récemment changé¹⁴, la création d'une troisième case ne fait pas l'unanimité parmi la communauté intersexe (CIA 2018), et elle n'est pas à l'ordre du jour du côté des autorités. Le 4 mai 2017, la cour de cassation a rejeté un pourvoi déposé par une

¹³ Ces « corrections » (opérations chirurgicales et/ou traitements hormonaux) peuvent avoir lieu dès après la naissance mais également durant l'enfance ou l'adolescence, c'est-à-dire lorsque les variations du phénotype sexué apparaissent.

¹⁴ Il n'est plus nécessaire d'avoir subi un traitement médical pour demander ce changement, mais il faut démontrer que le sexe indiqué dans les actes de l'état civil ne correspond pas à celui sous lequel la personne se présente et sous lequel elle est connue ; voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34826>

personne intersexe dont la cour d'appel d'Orléans avait repoussé la demande (alors qu'elle avait été acceptée en première instance). À la question « La mention "*sexe neutre*" peut-elle être inscrite dans les actes de l'état civil ? », la cour de cassation a répondu par cet arrêt : « La loi française ne permet pas de faire figurer, dans les actes de l'état civil, l'indication d'un sexe autre que masculin ou féminin », qu'elle justifie par cette explication : « Dans les actes d'état civil, il n'existe que deux mentions relatives au sexe ("*masculin*" / "*féminin*"). Cette binarité poursuit un but légitime, car elle est nécessaire à l'organisation sociale et juridique, dont elle constitue un élément fondateur ». On ne saurait dire plus clairement que le genre l'emporte sur le sexe biologique ! La cour omet juste de préciser à quoi sert cette organisation immuable.

La Suisse présente pour sa part une législation particulière. Les traitements irréversibles sont interdits sur les enfants intersexes, et les parents ont le choix de déclarer le sexe de leur enfant comme F ou M (rien d'autre). Enfant qui pourra ensuite s'autodéterminer.

Comme sur d'autres dossiers (le mariage entre personnes de même sexe, l'adoption possible par ces couples, l'élargissement de la PMA aux couples de lesbiennes...), ces législations vont encore évoluer. Cela dit, même si tous les pays s'orientaient vers une solution faisant consensus, cela n'enregistrerait aucunement l'infinie diversité des corps sexués. Et si même la catégorie du sexe disparaissait de l'état civil, cela ne ferait certainement pas chanceler la bicatégorisation massive de l'humanité ni ce à quoi elle sert : l'identification de la catégorie des dominants.

Revenir à des critères biologiques pour lutter contre le système qui l'organise n'est donc pas une bonne idée. Avoir un clitoris, un utérus, ou des règles (rappelons ici que, pour l'espèce humaine, cette caractéristique ne concerne que transitoirement les femelles – la majorité n'en ayant pas encore ou plus, et certaines n'en ayant jamais eu) contribue assurément au classement dans la catégorie « femme » mais ce n'est pas sur eux, sur elles, que se fonde la conscience féministe. C'est sur la compréhension que la domination masculine n'est qu'un système social et politique, et sur l'espérance qu'on peut en venir à bout. Toute personne peut combattre ce système, à son niveau, avec ses moyens, qu'elle ait une vulve ou non, une verge ou non, des organes en pleine forme ou déficients, standards ou insolites, d'origine ou en plastique. Inversement, toute personne peut être favorable à la domination masculine et en lutte contre celles et ceux qui veulent l'abolir, quel que soit le groupe dans lequel elle est née ou qu'elle a rejoint, quelle que soit la forme de son corps, quelle que soit la manière dont elle se définit.

Juger sur pièces

Les étiquettes revendiquées par les individus vis-à-vis des luttes en cours dans une société donnée sont en effet un autre sujet fréquent de confusion – et de raidissement. Beaucoup de monde se réclame aujourd'hui du féminisme, ce qui est nouveau, et ce terme est le lieu d'intenses batailles idéologiques.

Pour une part, l'élargissement du public qui se dit féministe est une excellente chose. Lorsqu'afficher son désir de combattre le patriarcat était le fait d'une toute petite minorité jugée dérangeante et illégitime par le reste de la population, rares étaient les personnes osant revendiquer ce titre. Certaines bravaient pourtant la tempête avec le premier parapluie qui se présente : la dénégation contrariée. « Je

ne suis pas féministe, mais... », disaient-elles, avant d'embrayer sur les inégalités qu'elles trouvaient tout de même à critiquer. Aujourd'hui que la lutte pour l'égalité des sexes a gagné en légitimité, les gens qui y sont favorables n'hésitent plus à l'approuver : le curseur s'est déplacé, et ce déplacement a ouvert une brèche, libéré des énergies, évacué des craintes. Il n'y a en général plus de *mais*, dans leurs discours, pour affaiblir la portée du terme – quels que soient les jugements qui peuvent suivre sur telle ou telle action, sur tel ou tel courant.

Pour une autre part, cependant, l'étiquette fait l'objet d'usages rhétoriques qui signalent que le féminisme a gagné des parts de marché jusque dans la galaxie qui s'oppose à tout nouveau recul de la domination masculine. Des gens qui n'ont jamais levé le petit doigt pour faire avancer la cause des femmes, ou même qui la combattent, se disent féministes. Éric Dupont Moretti l'a fait après sa nomination comme Garde des Sceaux (alors qu'il s'était répandu en critiques grossières du mouvement #MeToo), allant jusqu'à affirmer : « Le féminisme, c'est une très grande cause mais il est dévoyé quand il est excessif » (Dupont-Moretti 2020). Bérénice Levet, autrice d'un essai intitulé *Libérons-nous du féminisme ! Nation française, galante et libertine, ne te renie pas !* (2018), doit pourtant faire semblant de s'en revendiquer : « Si le féminisme, en son inspiration originelle, est un mouvement d'émancipation, il n'est plus guère aujourd'hui qu'une machine à surveiller et punir... », pouvait-on lire en quatrième de couverture. Un credo repris à l'envi dans la presse conservatrice, qui se fait un plaisir de relayer les critiques du « néo-féminisme » ou du « féminisme séparatiste » – mais non du féminisme.

Si les intentions de ces gens sont aisément décryptables pour les féministes, et même pour les observateurs et observatrices non engagées, celles des publics *a priori* situés dans le camp progressiste sont beaucoup plus troublantes. Des épithètes fielleuses ont cours aussi au sein du mouvement féministe (« féminisme libéral », « féminisme blanc »...), qui visent plus à déconsidérer qu'à décrire. D'autres qualificatifs sont le signe d'un détournement des valeurs portées par ce combat, comme le « féminisme pro-sexe », qui défend de fait la prostitution et la pornographie – avec le soutien de quelques vedettes devenues féministes mais qui, ayant survécu à l'une et/ou à l'autre, entendent « positiver » cette expérience.

La manière dont se présentent les individus ne fournit donc pas plus de certitude sur leur place réelle dans le combat contre la domination masculine que ne le font la nature ou la société. Reste donc le jugement sur pièces. Cette personne contribue-t-elle, par ses actes, par ses discours publics, à faire reculer la domination masculine, à déstabiliser les dominants et leur idéologie, à mettre en cause leur puissance et leur assurance ? Si l'on peut répondre oui, alors elle est féministe – non pas pour l'éternité, mais dans le temps et l'espace où l'on émet ce jugement, et avec les nuances qui s'imposent peut-être. Si l'essentiel de son activité consiste à critiquer les féministes ou à les attaquer, si elle appelle à détruire leurs réalisations, à semer le trouble dans l'opinion quant à la nécessité de faire reculer la domination masculine et de porter secours aux femmes, si elle invite à établir des distinctions entre les dominants à combattre et ceux qu'il faudrait protéger, si elle promeut des systèmes sociaux ou politiques notoirement fondés sur la sujétion des femmes, alors cette personne n'est pas féministe, et elle doit être traitée comme une ennemie – non pas pour l'éternité, mais dans le temps et l'espace où l'on émet ce jugement, et avec les nuances... etc.

Ce critère vaut pour tout le monde. Les femmes qui veulent davantage d'autonomie, de liberté, de capacités à s'exprimer, sont objectivement des féministes, qu'elles l'admettent ou non, et quel que soit leur degré de conscience politique. Les stars qui font la promotion du *girl power* ou du féminisme changent les codes qui régnaient dans le showbiz, et elles permettent à leur public de se projeter dans un monde non sexiste. Les jeunes filles qui affirment leur droit à montrer leur nombril sans être insultées font la démonstration que la société cherche toujours à contrôler le corps des femmes, ou ne voit pas d'inconvénients à les rendre responsables du trouble des garçons. Elles participent de l'approfondissement de la conscience féministe globale, et elles se préparent à mieux comprendre le monde où elles s'avancent, surtout si nous les soutenons, si nous les connectons avec l'histoire des luttes pour l'égalité. En attendant, elles ne font aucun tort à celles qui exigent d'être aussi bien promues que leurs collègues masculins, ou qui luttent contre les féminicides, ou qui s'activent pour le partage du pouvoir dans les institutions, ou qui bataillent pour promouvoir le langage égalitaire. Le molosse ne lâchera prise que s'il est attaqué et mordu par tous les bouts.

De la même manière, les gens qui veulent changer de sexe et exigent de pouvoir le faire en toute sérénité ne menacent *a priori* que ceux qui estiment que chacun·e doit rester à la place décidée par Dieu ou la nature. Mais le soutien à ces revendications n'implique pas de cautionner n'importe quel propos émis par une personne trans car il y a, dans ce groupe comme dans les autres, des féministes, des indifférent·es et des antiféministes. Les féministes sont notamment dans leur rôle lorsqu'elles et ils alertent sur la multiplication des transitions chez les adolescentes, désormais plus nombreuses que chez les garçons selon des études menées en Angleterre et aux Pays-Bas (de Graaf *et al.* 2018), transitions dont certaines ne seraient pas dues à la certitude d'être « nées dans le mauvais corps », mais à la peur d'être lesbiennes (Harley 2020). Mais la peur de l'intrusion dans les espaces féminins de « n'importe quel homme et de tous les hommes qui le souhaitent¹⁵ », cette peur est infondée. Tant que le statut, la valeur, la richesse des femmes seront inférieures à celles des hommes, rejoindre leur groupe ne présentera aucun intérêt pour eux. Et les prédateurs n'ont pas besoin de se transformer en femmes pour exercer leurs violences.

Les luttes des intersexes rejoignent aussi les nôtres lorsqu'elles visent à faire reconnaître que les opérations imposées aux enfants sont des mutilations sexuelles. À l'instar des excisions auxquelles sont soumises des fillettes de nombreux pays (et qui sont désormais parfois effectuées dans les contrées où leurs ethnies émigrent), ces interventions infligées à des corps en bonne santé sont la source d'immenses souffrances physiques et psychologiques, qui ne correspondent qu'à la mise en œuvre d'un idéal machiste : d'un côté la division de l'humanité en deux classes, qu'il convient de confirmer à tout prix ; de l'autre la maîtrise de la sexualité féminine, dont il faut s'assurer à n'importe quel prix.

Restent évidemment à régler les conséquences pratiques de la reconnaissance du changement de sexe ou des corps intersexes par les États, notamment pour les compétitions sportives. Nul·le ne sait aujourd'hui comment répondre au mieux aux épineux problèmes soulevés là, et il est vraisemblable que les arbitrages se feront

¹⁵ « You open the door to any and all men who wish to come inside » (Rowling 2020b).

aux dépens des femmes si nous ne travaillons pas à ce que les instances décisionnaires soient paritaires, et qu'elles adoptent des politiques antidiscriminatoires en matière de genre.

Quant aux hommes, il n'y a pas de raison de les considérer *a priori* comme des ennemis, sauf à penser que la possession d'un pénis garantit une position dominante dans un groupe social – ce qu'infirmement les études sur le comportement animal¹⁶. Leur empire sur les femmes a été construit durant plusieurs millénaires grâce à des entraînements physiques, des régimes alimentaires, des lois, des discours, ce qu'on appelle aujourd'hui la culture du viol... Il peut être déconstruit. Et il ne les satisfait pas tous. À présent que les écarts se sont réduits, ils sont de plus en plus nombreux à trouver trop salée l'addition à payer pour être dominant. Bien entendu, leur place au sein du système leur donne des responsabilités particulières : déclarer leur non adhésion aux valeurs masculinistes et leur volonté de les combattre, travailler à convaincre leurs semblables d'y renoncer, soutenir les revendications des autres groupes en lutte contre le genre... et toutes choses qu'ils jugeront utiles pour aller dans ce sens – sauf donner des leçons aux femmes¹⁷.

*

Ces réflexions visent à faire prendre conscience que des étapes essentielles de l'agenda féministe ont été franchies en cent cinquante ans – depuis que se sont ouvertes les premières portes des universités et des grandes écoles, dont les diplômes verrouillaient depuis des siècles tous les emplois et fonctions supérieures. D'une victoire à l'autre, les privilèges construits pour les hommes n'ont cessé de s'effriter. La connaissance de cette histoire révélerait que les luttes ont été acharnées, en amont de ce tournant comme après. Et que les durcissements auxquels nous assistons ne sont ni les premiers ni les plus inquiétants, au regard de l'époque de la chasse aux sorcières ou de celle du Code Napoléon.

Nous sommes aujourd'hui à un autre tournant. Nous avons fini par nous installer dans le cœur de la forteresse : la part des femmes dans l'enseignement supérieur, la recherche, la justice, les exécutifs politiques, les directions de l'administration, des entreprises, des médias, ne cesse de s'accroître ; et nous détenons désormais l'outil qui autorise la poursuite de ces progrès : la parité. Si certaines continuent de prendre la défense des prédateurs ou de l'ordre qu'ils ont mis en place, elles ont cessé d'être applaudies unanimement, comme c'était encore le cas il y a une trentaine d'années. Des fractions conséquentes de la classe qui avait organisé la domination masculine – cette *clergie* qui avait même réussi le tour de force de se faire disparaître du paysage (Viennot 2019) – se détournent désormais de l'idéal qui l'avait si longtemps soudée. Des universitaires, des hauts fonctionnaires, des éditeurs, des directeurs de journaux s'engagent ouvertement dans la lutte contre le sexisme, pour l'égalité. Au-delà de cette classe, des élus, des chefs d'entreprises, des artistes, des syndicalistes prennent des initiatives dans ce

¹⁶ Voir les contributions de Florence Levrero, Nicolas Mathevon et Clémentine Vignal dans Mathevon & Viennot (2017).

¹⁷ En France, le groupe Zéromacho a ouvert la voie, notamment en s'engageant dans la lutte contre le système prostitutionnel.

sens. Les derniers continents où les hommes continuaient de régner sans partage (l'espace public, la sexualité, le langage...) sont assaillis.

Néanmoins la partie est loin d'être gagnée. Les tenant-es du patriarcat sont en ordre de bataille, et bien des institutions continuent de leur faciliter la tâche. Des moyens colossaux sont mis chaque jour dans la défense de ce système. Les responsabilités qui incombent aux féministes sont donc immenses. L'heure est à l'efficacité et à l'abandon des travers qui parasitent leur combat. La peur de la « récupération », la crainte de réussir, le manque de confiance en soi, la défiance envers les têtes qui dépassent, la prédilection pour le conflit, la tendance à l'autodestruction, la culpabilité (d'être blanc·he, occidental·e, valide, en activité, en paix avec son sexe...) devraient être rangées dans le magasin des antiquités, au profit de l'esprit critique, de la solidarité entre féministes, de la concentration des coups sur les véritables ennemis.

Éliane Viennot (Université Jean Monnet, Saint-Étienne)
& Joëlle Wiels (CNRS)

BIBLIOGRAPHIE

- Association Médicale Mondiale (2019) « L'AMM exhorte les médecins à refuser d'appliquer les conditions d'admissibilité des athlètes féminines de l'IAAF », *www.wma.net*, 25 avril.
- Arrighi, P. (2020) « "Question trans" : les colleuses contre les féminicides se divisent et toutes les femmes sont menacées », *Huffingtonpost.fr*, 12 février.
- Blanc, O. (1981) *Olympe de Gouges*. Paris : Syros.
- Bohuon, A. (2012) *Le test de féminité dans les compétitions sportives : une histoire classée X ?* Paris : Éditions iXe.
- Bouchez, Y. (2016) « JO 2016 : Caster Semenya et ces championnes trop "testostéronées" », *Le Monde*, 21 janvier.
- Christine de Pizan (1985) *La Cité des dames* [1404], trad. Hicks, É. & Moreau, Th. Paris : Stock.
- CIA (Collectif Intersexes et allié-e-s) (2018) « Intersexes : non, la 3^e case de sexe/genre n'est pas notre but », *Komitid*, 13 juin.
- Coburn, E. (dir.) (2017) *Socio*, 9 (« Combien de sexes ? »).
- Collectif de femmes féministes, trans ou cis (2020) « Le débat sur la place des femmes trans n'a pas lieu d'être », *Libération*, 26 février.
- de Graaf, N. M. et al. (2018) « Sex Ratio in Children and Adolescents Referred to the Gender Identity Development Service in the UK (2009–2016) », *Archives of Sexual Behavior*, 47 : 1301-1304.
- Delphy, Ch. (1998), « L'ennemi principal » [1970]. Paris : Syllepses.
- Dupont-Moretti, É. (2020) Interview, *France2*, journal de 20h, 20 juillet.
- Eicher, E. & et Washburn, L. (1986) « Genetic control of primary sex determination in mice », *Ann. Rev. Genet.* 20 : 327-360.
- Évain, A. (2008) « Histoire d'autrice depuis l'époque latine à nos jours », *Semeion*, 6 (« Féminisation des noms de métiers : état des lieux 20 ans après la première circulaire »), Université Paris Descartes, février 2008 : 53-62.
- Fausto-Sterling, A. (2012 [angl. 2000]) *Corps en tous genres, la dualité des sexes à l'épreuve de la science*. Paris : La Découverte.

- Gleeson, Sc. & Braddy, E. (2018) « These transgender cyclists have Olympian disagreement on how to define fairness », *USAtoday.com*, 11 janvier.
- Hartley, E. (2020) « Why do so many teenage girls want to change gender ? », *Prospect*, 3 mars.
- Karkazis, K, Jordan-Young, R., Davis, G. & Camporesi, S. (2012) « Out of Bounds ? A Critique of the New Policies on Hyperandrogenism in Elite Female Athletes », *Am. J. Bioet*, 12 : 3-16.
- Lacour, L. (1898) « Olympe de Gouges », extrait de la *Revue de Paris*.
- Laqueur, Th. (1992) *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris : Gallimard.
- Le Doaré, Ch. (2020) « Aucune féministe n'est transphobe, le loby trans-activiste est misogyne », *Irréductiblement féministe !* (en ligne)
- Levenson, Cl. (2020) « "Qu'est-ce qu'une femme?", la question qui oppose activistes trans et féministes radicales », *Slate.fr*, 6 janvier.
- Macur, J. (2014) « Fighting for the body she was born with », *The New York Times*, 6 octobre.
- Mathevon, N. & Viennot, É. (dir.) (2017) *La Différence des sexes : questions scientifiques, pièges idéologiques*. Paris : Belin.
- Oudshoorn, N. (1994), *Beyond the Natural Body. An Archeology of Sex Hormones*. London : Routledge.
- Peyre, E. & Wiels, J. (2015) *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologies et sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Pigeyre, F. & Reigné, Ph. (2020) « Féminiser le Panthéon sans plus attendre », *Libération*, 3 nov.
- Provost, L. (2020) « Pourquoi nous avons dépublié la tribune [...] », *Huffingtonpost.fr*, 12 février.
- Rey-Robert, V. (2016), « Féminicide », *Crêpe Georgette* (en ligne).
- Rocheftort, Fl. & Viennot É. (dir.) (2013) *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes (XIV^e-XXI^e siècle)*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de S.E.
- Rowling, J. K. (2020a), *Tweeter*, 6 juin.
- Rowling, J. K. (2020b) « J.K. Rowling Writes about Her Reasons for Speaking out on Sex and Gender Issues », *www.jkrowling.com*, 10 juin.
- Savulescu, J. (2019) « Ten ethical flaws in the Caster Semenya decision on intersex in sport », *The Conversation*, 9 mai.
- Schilt, K. & Westbrook, L. (2009) « Doing Gender, Doing Heteronormativity : "Gender Normals", Transgender People, and the Social Maintenance of Heterosexuality », *Gender & Society*, vol. 23, n° 4, août.
- SIEFAR (Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime), rubrique « La guerre des mots », en ligne.
- Sommer, M., Kamowa, V. & Mahon, Th. (2020) « Creating a more equal post-COVID-19 world for people who menstruate », *Devex.com*, 28 mai.
- Têtu [article non signé] (2018), « Billie Jean King et 60 sportives contre la discrimination des athlètes intersexes », *Têtu*, 11 juillet.
- Toussay, J. (2019) « Après la sortie de Martina Navratilova, cette polémique sur les femmes trans dans le sport resurgit », *Huffingtonpost.fr*, 9 mars.
- Vidal, C. (2006) *Féminin/Masculin. Mythes et idéologies*. Paris : Belin.
- Viennot, É. (2019), *La Querelle des femmes, ou « N'en parlons plus »*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.